# réinventons / notre métier



Conditions Particulières MULTIRISQUE IMMEUBLE Contrat Nº 7457785004

PTF

201383884

Ces Conditions Particulières jointes aux Conditions Générales 460613F dont le souscripteur reconnait avoir reçu un exemplaire, constituent le contrat d'assurance. La fiche 490009 y est jointe.

N° client 596989620

Ce contrat est conclu entre

AXA FRANCE IARD Votre courtier CITYA ASSURANCES 9 RUE DU DOCTEUR HERPIN 37000 TOURS

et

LE SOUSCRIPTEUR 51 RUE D'ITALIE SCP REPRESENTE PAR LE CABINET CITYA BELVIA STE VICTOIRE 25 AV VICTOR HUGO 13100 AIX EN PROVENCE

TéLéPHONE : 02 47 31 03 78

Il s' agit d'un nouveau contrat.

à 00h00 Date d'effet : 01/02/2017 Date d'échéance principale : 01/02 Fractionnement annuel.

Indice de souscription: 00935,90

SITUATION DU RISQUE

51 RUE D ITALIE 13100 AIX EN PROVENCE





## réinventons / notre métier

Conditions Particulières MULTIRISQUE IMMEUBLE Contrat N° 7457785004

## DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur agit en qualité de mandataire pour le compte du ou des propriétaires et déclare :

Les biens immobiliers assurés représentent une superficie de 570 m<sup>2</sup> et sont à usage mixte d'habitation et d'activités professionnelles.

A la souscription, aucun des immeubles assurés n'est entièrement inoccupé; en cours de contrat, l'assuré s'engage à nous déclarer dans les six mois si un des bâtiment restait entièrement vacant.

A la souscription, aucun des immeubles assurés n'est soumis à arrêté de péril; en cours de contrat, l'assuré s'engage à nous déclarer toute prise d'arrêté de péril sur l'un des bâtiments dans le mois qui suit la notification au syndicat de copropriété.

- Ils sont CONSTRUITS ET COUVERTS EN MATÉRIAUX DURS.

Ils sont d'un standing NORMAL.

Il n'y a pas dans les locaux présence d'activité artisanale, ni d'activités commerciale ou exercée en boutique. Les activités professionnelles éventuelles de bureaux (hors professions libérales ou médicales) n'occupent globalement pas plus de 25 % de la superficie des biens immobiliers assurés.

Les biens immobiliers assurés :

- ont au plus 4 niveaux, en comptant le rez-de-chaussée
- ne sont pas une demeure historique ou de caractère, classée ou non à l'un des inventaires des monuments historiques
- n'ont pas fait l'objet de résiliation pour sinistre dans les 24 derniers
- ne comportent pas d'activité industrielle
- ni d'ambassade ou consulat
- ni de piscine EN éTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSéE, à L'EXTÉRIEUR
- ni de tennis
- ni de discothèque, dancing, boite de nuit, sex-shop, piano-bar, bar avec piste de danse, cabaret, ou établissement de meme nature

Ils ont subi ou occasionné 2 sinistres dans les 24 derniers mois pour un cout global de 484 euros ; dont 2 dégats des eaux pour un cout global de 484 euros .

Les biens immobiliers ont été construits ou totalement réhabilités en 1960

### SONT GARANTIS

PEFC 10-31-1493 / Centific PEFC



# réinventons / notre métier



3 / 4

Conditions Particulières MULTIRISQUE IMMEUBLE Contrat N° 7457785004

ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME

DOMMAGES ELECTRIQUES à concurrence de 61,00 fois l'indice.

EVENEMENTS CLIMATIOUES

CATASTROPHES NATURELLES

CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES, selon les termes de la Loi

DEGATS DES EAUX

CANALISATIONS ENTERREES ET REFOULEMENT D'EGOUTS à concurrence de 46,00 fois l'indice.

RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE

VOL

VANDALISME

BRIS DE GLACE à concurrence de 31,00 fois l'indice.

EXTENSIONS DE GARANTIES définies au Conditions Générales alinéas 41 à 51

DEFENSE-RECOURS

CONTENU DANS LES PARTIES COMMUNES à concurrence de 61,00 fois l'indice.

## NE SONT PAS GARANTIS

CONTENU DANS LES PARTIES PRIVATIVES

BRIS DE MACHINES

PERTE DE LIQUIDES

**EFFONDREMENT** 

#### CLAUSES ET CONVENTIONS

Ce contrat remplace le contrat 5083247404 aux mêmes clauses et conditions.

COTISATIONS

# A PEFC 10.31.1493 / Certifié PEFC

## réinventons / notre métier



Conditions Particulières MULTIRISOUE IMMEUBLE Contrat N° 7457785004

La cotisation ANNUELLE

TTC s'élève à 1769,85 euros

11609,45 francs ) dont 147,37 euros

pour les catastrophes naturelles

et 14,75 euros

pour la défense recours

et 257,46 euros

pour les frais et taxes.

La cotisation TTC pour la période du 01/02/2017 au 01/02/2018 s'élève

à 1769,85 euros dont 14,75 euros et 257,46 euros

11609,45 francs) ( Soit pour la défense recours

pour les frais et taxes.

Le contrat est souscrit jusqu'à la date de première échéance principale et est, dès lors, reconduit tacitement d'année en année, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et formes prévus aux Conditions Générales, moyennant un préavis de 2 mois.

Les garanties données par AXA sont portées en co-assurance par AXA France IARD et par AXA Assurances IARD Mutuelle.

Le souscripteur reconnait avoir pris connaissance des textes figurant au verso du présent document.

Le souscripteur a bien pris connaissance avant la souscription des conditions de garantie et des exclusions via la remise des Conditions générales du présent contrat. Ces Conditions générales lui ont été remises conformément à son choix soit au format papier, soit sur un support électronique par envoi à son adresse e-mail.

Fait à TOURS le 05/01/2017

Le Souscripteur

Pour la Société

rpin - C.S. 92530 37025 TOU Tél. 02 47 70 10 CEDEX 1 ax 02 47 70 14 89 303.619 €uros

REPRESENTANT OPROPRIETAIRES lie Viotor Hugo

13100 VIK-PROVENCE Tél. 04 42 93 1 3 - Fax. 04 42 93 17 99

SAS au capital de 93107€ - RCS AIX 310 801 477 N° ORIAS 13001806 - www.citya.com

mobilier

INTE VICTOIRE